



ATTESTATION D'EXCLUSION **DE LA RUBRIQUE 2921**

Cette attestation est établie conformément à l'arrêté du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et de l'Energie daté du 14 Décembre 2013.

En application de cet arrêté, BALTIMORE AIRCOIL COMPANY atteste que la gamme des refroidisseurs adiabatiques Trillium/Spartium n'entre pas dans la définition du système de refroidissement évaporatif.

En effet, la conception de cette gamme, interdit, en fonctionnement normal:

- La projection d'eau dans le flux d'air
- La rétention d'eau
- L'arrachement vésiculaire sur les médias de refroidissement

En référence au courrier du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable en date du 14 Mars 2007 confirmé par le bureau de l'Environnement et des Installations Classées du Ministère de l'Intérieur en date du 28 Mars 2013, BALTIMORE AIRCOIL COMPANY certifie que l'ensemble de la gamme Trillium/Spartium ne relève pas de la rubrique 2921.

Fait à Heist-op-den-Berg
Le 14/03/2016

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Kurt Geens', is written over a circular stamp or seal.

Kurt Geens

Product & Sales Support Manager
Baltimore Aircoil International nv